

Démarche : DREETS Auvergne-Rhône-Alpes - QUESTIONNAIRE "ACTIVITÉ DES
CONSEILLERS DU SALARIE" - Période du 1er janvier 2025 au 31
décembre 2025

Organisme : DREETS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES - Pôle Travail Régional -
Département Dialogue Social et Relations professionnelles - DDSRP

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Le recueil des éléments d'information quantitatifs et qualitatifs sur le fonctionnement du dispositif a été mis en place par l'article 30 de la loi du 2 août 1989 et complété par la loi relative au conseiller du salarié.

A cette fin, il a été décidé de mettre en place un suivi statistique annuel des interventions des conseillers du salarié à compter du 1er juillet 1990, la période de référence s'étendant chaque année du 1er janvier au 31 décembre.

L'état récapitulatif a pour objet uniquement de recueillir des informations sur le nombre total annuel d'interventions par assistant, le nombre d'interventions selon l'effectif des entreprises, le nombre d'interventions selon leur secteur d'activité et l'avis des assistants sur le fonctionnement du dispositif.

La Dreets ARA dématématise désormais ce dispositif via la plateforme "Démarche Numérique".

CHOIX DE VOTRE ORGANISATION

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ AUCUNE AFFILIATION SYNDICALE

☐ CFDT

☐ CFE-CGC

☐ CFTC

☐ CGT

☐ CNT-SO

☐ CPME

☐ FO

☐ GNI-HCR

☐ MEDEF

☐ SAMUP

☐ SCID

☐ SNPL

☐ SOLIDAIRES

☐ SPELC

☐ SPENRA

☐ TLF

☐ U2P

☐ UNSA

☐ USAPIE

INFORMATIONS SUR LE CONSEILLER DU SALARIÉ

NOM - PRENOM DU CONSEILLER DU SALARIÉ

ADRESSE - CODE POSTAL - VILLE

DEPARTEMENT

ADRESSE MAIL

TELEPHONE

SEXE

Sélectionner

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Féminin

☐ Masculin

Inscription sur la liste départementale des conseillers du salarié

Cette démarche ne s'adresse qu'aux conseillers du salarié déjà inscrits sur la liste officielle et publiée par arrêté préfectoral en vigueur.

Choisir votre département

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ 01 - Ain

☐ 03 - Allier

☐ 07 - Ardèche

☐ 15 - Cantal

☐ 26 - Drôme

☐ 38 - Isère

☐ 42 - Loire

☐ 43 - Haute-Loire

☐ 63 - Puy-de-Dôme

☐ 69 - Rhône

☐ 73 - Savoie

☐ 74 - Haute-Savoie

VOS INTERVENTIONS

Motif d'assistance

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Rupture conventionnelle

☐ Licenciement

INFORMATIONS SUR LES RUPTURES CONVENTIONNELLES

Nombre d'assistance dans le secteur de l'agriculture

Nombre d'assistance dans le secteur industriel

Nombre d'assistance dans le secteur du bâtiment

Nombre d'assistance dans le secteur tertiaire

Nombre d'interventions entreprise de moins de 11 salariés

Nombre d'interventions entreprise de 11 à 49 salariés

Nombre d'interventions entreprise de 50 salariés et plus

INFORMATIONS SUR LES LICENCIEMENTS

Nombre d'assistance dans le secteur de l'agriculture

Nombre d'assistance dans le secteur industriel

Nombre d'assistance dans le secteur du bâtiment

Nombre d'assistance dans le secteur tertiaire

Nombre d'interventions entreprise de moins de 11 salariés

Nombre d'interventions entreprise de 11 à 49 salariés

Nombre d'interventions entreprise de 50 salariés et plus

NOMBRE TOTAL D'HEURES UTILISEES AU TITRE DU CREDIT D'HEURES PREVU PAR LE CODE DU TRAVAIL

Indiquer le nombre total d'heures utilisées

TRANSMISSION ET TRAITEMENT DES DONNEES

Extrait des CGU de demarches-simplifiees.fr : L'utilisateur remplit en ligne le formulaire et valide celui-ci [...]. La confirmation et la transmission du formulaire par l'utilisateur vaut signature de celui-ci. En utilisant le service, l'utilisateur s'engage sur la véracité des informations transmises lors du dépôt de son dossier

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Règlement Général sur la Protection des Données

La DREETS Auvergne-Rhône-Alpes procède à un traitement de vos données personnelles dans le cadre de la présente téléprocédure sur le fondement de l'article 6-c (traitement nécessaire au respect d'une obligation légale : articles L1232-7 et suivants, D1232-4 et suivants du code du travail) du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données ou RGPD) et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé sécurisé afin d'assurer une gestion individualisée de votre dossier. Les données collectées ne seront en aucun cas communiquées à des tiers autres que ceux utiles à leur traitement (structures gouvernementales et institutionnelles, services centraux et déconcentrés, organismes sous tutelle, opérateurs). Les données enregistrées dans le traitement sont conservées pendant cinq ans et sont accessibles auprès du responsable RGPD à la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes. Pour exercer vos droits (accès, rectification, limitation...), contactez l'adresse suivante : ara.dpd@dreets.gouv.fr.

À noter :

- Afin de pouvoir traiter votre demande, merci de bien préciser l'objet de votre demande
- En cas d'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité
- J'ai pris connaissance des éléments ci-dessus (cocher la case)

Cochez la mention applicable

DREETS Auvergne-Rhône-Alpes - QUESTIONNAIRE "ACTIVITÉ DES CONSEILLERS DU SALARIE" -

☐ Oui

☐ Non

Données personnelles

Mes informations personnelles ne seront pas transmises à des tiers.